

Dossier d'inscription 2024/25



NOM

PRÉNOM.....

N° Tél de contact
(infos, groupe WhatsApp)

Tel.d'urgence.

Elèves scolarisés: classe et établissement scolaire.....

Cours de danse suivi(s) :

-
-
-
-
-

Nombre de cours/semaine

Informations Santé:

Avez-vous une information médicale qui devrait être portée à la connaissance du professeur de danse ?

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Danse:

Remis le:.....

Cotisations :

Inscription annuelle (14€) réglée le

Chèque

Espèces

Paiement des cours de danse:

Prélèvement bancaire

Chèque

Espèces

Détails:

Règlement intérieur 2024/25

1/ Engagement dans les cours

1.1 Les cours sont assurés de septembre à juin compris. Le centre de danse est fermé pendant les vacances scolaires.

1.2 L'inscription au centre de danse implique un engagement dans les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire. De ce fait, les cotisations sont dues pour l'année, et les cours réglés ne pourront pas être remboursés en cas d'arrêt.

1.3 Merci de prévenir de vos absences au(x) cours de danse par sms à Sara qui transmettra au professeur concerné. // 06.65.10.58.60 //

1.4 Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse est obligatoire chaque année. Merci de bien vouloir le fournir dans le mois qui suit votre inscription.

1.5 La charte des valeurs de l'Etoile réunit élèves et professeurs autour d'une même éthique. Merci de la lire avec attention avant de vous engager dans les cours.

2/ Tenue dans les cours

2.1 Les élèves doivent avoir une tenue spécifique, réservée à la pratique de la danse. Celle-ci est identique pour tous les élèves du même niveau de danse (sauf éveil à la danse, hip-hop et cours adultes).

Les élèves devront commander la tenue choisie par les professeurs en début d'année scolaire auprès du magasin spécialisé « Mouvements », et ce, dès le mois de septembre.

2.2 Les cours de hip-hop et de street nécessitent des chaussures de danse : leur usage est réservé exclusivement à la pratique en intérieur. Celles-ci ne doivent en aucun cas être utilisées en extérieur, pour des raisons évidentes d'hygiène, d'entretien du tapis et du plancher de danse.

3/ Spectacles

3.1 Les dates du spectacle de fin d'année sont d'ors et déjà connues:

Samedi 31 mai et dimanche 1 juin 2025, au Palais Beaumont à Pau.

La répétition générale sur scène est obligatoire et aura lieu le : mercredi 28 mai 2025.

La participation au spectacle vous engage à être présents dans tous les cours et particulièrement ceux du mois de Mai, y compris les jours fériés et ponts prévus (8-9-10 mai et 28-29-30 mai 2025).

Si vous ne participez pas au spectacle, merci de prévenir le professeur assez tôt afin qu'il puisse organiser ses chorégraphies.

3.2 Les costumes sont achetés par les professeurs et reviennent ensuite aux élèves: généralement 1 costume par cours effectués (environ 40€). Ceux-ci seront à régler directement à chaque enseignant vers le mois de février.

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours, stages et spectacles du centre de danse. Si vous ne souhaitez pas que celles-ci soient utilisées par l'Etoile sur support papier ou numérique, merci de le stipuler par écrit à côté de votre signature.

Date et signature (élève et représentant légal):